



MAURIENNE GENEALOGIE INFOS

Membre du CEGRA — Affiliée à la
Fédération Française de Généalogie

cotisation annuelle 20 €
Abonnement CEGRA 15 €

<http://perso.club-internet.fr/maurienne.genealogie>

10 rue du Bourneau 73300 VILLARGONDRAN FAX/☎ 04 79 59 80 83 e-mail duc-joseph@wanadoo.fr

Avril 2003

n° 65

NOS REUNIONS

Lundi 7 mars 2003

En l'absence du président Jo DUC empêché, Jean-Marc DUFRENEY préside et anime cette réunion en présence d'une trentaine de participants.

Il rappelle que l'exposé qu'il nous fera ce soir est consacré aux archives départementales de la Savoie et a pour but de montrer aux débutants les recettes de base pour une bonne pratique des recherches qu'ils seront forcément obligés de faire pour avancer dans l'établissement de leur généalogie.

Mais d'abord il donne à l'auditoire quelques informations sur la vie de l'association.

1 - L'école primaire des Clappeys (CP à CM2) met en place un projet d'école pour l'année scolaire 2003-2004 sur le Patrimoine. Dans ce cadre la participation d'intervenants de M.G. est souhaitée par les auteurs du projet et les intéressés peuvent se faire connaître auprès de Jean-Marc DUFRENEY.

2 - Les gabelles : Jean-Marc donne la liste des communes pour lesquelles le recensement de la Gabelle de 1758 (une douzaine de communes) est déjà réalisé. Il précise pour les personnes qui participent à ce travail que les noms de personne doivent être uniformisés dans leur orthographe ; c'est l'orthographe actuelle des noms patronymiques qui doit être retenue. De même pour les prénoms qui doivent être écrits toujours dans l'orthographe usuelle.

3 - Une équipe de M.G. reprend actuellement les états civils illisibles sur les CD originaux

4 - Le tabellion : le travail d'enregistrement sur CD se poursuit sous la direction de Bernadette BUFFAZ.

5 - Salon de Seyssinet (38) : Les membres de M.G. qui s'y sont rendus ont bien apprécié cette manifestation qui leur a permis d'établir des contacts fructueux en particulier avec un membre d'une association parisienne très versé dans les recherches en Italie et qui serait, disposé à venir nous exposer comment parvenir à mieux avancer dans les recherches italiennes.

Pendant ce salon des exposés avaient lieu toutes les demi-heures sur de nombreux sujets historiques ou généalogiques.

6 - Il est rappelé aux membres du bureau qu'une réunion de ce dernier se tiendra au local ce mardi 8 avril à 17 H 00 pour avancer sur les projets de panneaux, logo et plaquette.

7 - La permanence du 30 avril sera en partie consacrée à l'examen des possibilités de participation de M.G. à des manifestations locales d'animation pendant la période de juillet-août prochain.

8 - Visite des archives départementales : une visite pourrait être organisée le 18 juin, réservée aux personnes qui n'y sont jamais allées.

9 - Journée du Livre à Hermillon : M.G. est d'accord sur le principe de sa participation à cette manifestation.

Jean-Marc DUFRENEY passe alors à son exposé sur la pratique des archives départementales devant un auditoire attentif et accrocheur dont les nombreuses questions témoignent de l'intérêt qu'ils y portent mais obligeront le conférencier à envisager de reparler de ce sujet qui mérite d'autres développements. Une séance future reviendra donc sur ce sujet que cette soirée n'a pu épuiser.

J Salle

Nos prochaines réunions

- **Lundi 05/05 à 20 h 30 Salle polyvalente HISTOIRE: construction de l'église du Thyl 1860 (par Michel GALLIOZ)**

- Mercredi 07/05 à 17 h Généatique: Dictionnaire des données et incohérences (inscription)

- Mercredi 21/05 à 17 h Les archives en groupe (inscription)

- Mercredi 27/05 à 17 h permanence.

- Mercredi 04/06 à 17 h Généatique, dédoublement d'une des deux séances précédentes (inscription)

- **mardi 10 juin 20 h 30 salle polyvalente:**

HISTOIRE : Vivre à St Jean avant la Révolution (Jean.Marc DUFRENEY)

Ce n'est pas une erreur, il faut bien lire mardi 10 juin. Salle polyvalente, soirée ouverte au public, vous pouvez le faire savoir à votre entourage et amis.

ENTRAIDE

Nous vous rappelons que vous pouvez soit répondre vous-même au demandeur (ce qui est souhaitable) soit faire transiter votre réponse par Maurienne Généalogie

N° 2099 Maurienne Généalogie 10 rue du Bourneau
73300 VILLARGONDRAN

Recherche renseignements sur le couple BARBIER Pierre Antoine marié à Françoise FOURNIER de St Rémy âgé de 24 ans à la naissance de sa fille Barbier Rosine née le 20 nov 1864, mariée le 27 Août 1883 et décédée à St Avre le 11 juillet 1945.

N° 2100 Maurienne Généalogie

Recherche renseignements sur BELLOT Catherin Nicolas né vers 1671 à ?

Fils de BELLOT Jean et GOTTAFRE Roze se seraient mariés à St Rémy. Un de ses enfants BELLOT Claude François est né le 26.03.1715 à Valfroicourt (Vosges)

N° 2101 Maurienne Généalogie

Recherche renseignements sur Jean EXCOFFIER et Josephte MARTINET et leurs enfants: Claudin Angélie °1804 + 1891 Antoine ° 1802, Joseph Ignace ° 1807 + 1891, Pierre ° ? +1865

QUI FAIT QUOI ?

Pour compléter le supplément au n° 59 Octobre 2002

- **TERRIER Alain** renseignements sur les patronymes:
TROCCAZ sur la commune de Valmenier 1630-1900
COSTERG sur la commune de Beaune 1630-1900

- **BERGER M.J** CD Rom à la permanence de MG concernant le dépouillement Naissance Mariages Décès de la commune d'AUSOIS de 1662 à 1902

RECHERCHES à l'ETRANGER

Suisse

« **Société Suisse de Généalogie familiale** » (SSGF)
« Il existe une association qui est spécialisée dans l'histoire et la généalogie des familles de Suisse Romande : il s'agit de la Société Suisse de Généalogie Familiale (SSGF), qui compte environ 300 adhérents et près de 150 correspondants répartis un peu partout dans le monde. La SSGF possède un site internet <http://ssgf.isuisse.com> dont l'atout majeur reste son Dictionnaire des familles de Suisse Romande (DFSR) .
N'hésitez donc pas à nous contacter »

Jean-Claude ROMANENS , Président de la SSGF
42 Chemin des Fayettez 26130 St Paul Trois Châteaux
Ssgf@isuisse.com

L'ETAT CIVIL sur INTERNET

Vous pouvez consulter un grand nombre de documents directement, sur le site Internet des archives départementales <http://www.sabaudia.org> (recherche gratuite, consultation des documents payante (tarif à la minute, ou abonnement par tranche horaire). Ce service est une première mondiale : concrètement, le département de la Savoie est le premier à proposer de la consultation sur Internet de ses Archives d'Etat-civil.

Vous y trouverez une copie des registres paroissiaux et d'état-civil (avant 1880) pour beaucoup de communes. Toutes les communes de Savoie devraient être disponibles fin 2003. Le cadastre de 1730 (mappe sarde) devrait être disponible fin mai 2003. Les communes sont mises en ligne au fur et à mesure des traitements informatiques. L'objectif est de proposer environ 200 communes sur 300 d'ici la fin juin 2003 et la totalité des communes fin 2003 début 2004.

Pour ceux qui sont intéressés, nous vous demandons de ne pas vous bousculer pour vous abonner, car nous sommes en discussion pour un partenariat avec la société ARCHIVES MULTIMEDIA qui permettrait à nos sociétaires de bénéficier d'une offre tarifaire préférentielle (remise de 13% minimum).

Vous en saurez plus lors du prochain bulletin, mais en attendant je reste à votre disposition pour tout renseignement (J Duc) 04 79 59 80 83

à propos des CDROMs

Avec la participation des "bénévoles du mardi", chaperonnés part Mme BUFFAZ Bernadette, les Archives Départementales ont refait des CD de la première génération qui sont de qualité nettement supérieure.

Nous avons actuellement les nouveaux CD du diocèse et de l'arrondissement de St Jean , La Chatel, Hermillon, Fontcouverte, Jarrier, Montvernier, St Jean d'Arves, Montdenis, St Pancrace. Se renseigner auprès du Président J. Duc.
Pour ceux qui surfent sur internet, vous pouvez trouver le détail des CD sur le Site des Archives Départementales.

A SAVOIR

Les mentions marginales dans les actes de l'état civil

Elles permettent de retrouver très vite le mariage et le décès d'une personne uniquement avec son acte de naissance. Le tableau qui suit donne les dates d'apparition de ces différentes mentions.

Depuis 1988 elles ne sont plus inscrites que sur le seul registre communal. Les preuves apportées pour consigner ces mentions, comme les papiers réclamés pour la célébration d'un mariage forment des dossiers qui peuvent être détruits au bout de 50 ans, les registres de publications de bans sont détruits depuis 1959. (n.d.l.r. attention, par définition, ces mentions devraient se trouver dans la marge de l'acte considéré, mais on les trouve aussi fréquemment à la fin de l'année intéressée).

I - 1. Mentions marginales en marge de l'acte de naissance.

Reconnaissance d'un enfant naturel	depuis le Code Napoléon.
Rectification d'état civil :	idem.
Divorce :	18/04/1886.
Mariage :	17/08/1887.
Légitimation :	17/08/1887.
Adoption par la Nation :	1917.
Décès:	1945.
Adoption :	1955.
Jugements divers (désaveu de paternité) :	1955.
Changement de nom, francisation :	1958.

I - 2. Mentions marginales en marge de l'acte de mariage.

Opposition et main levée d'opposition au mariage sur le registre de publication :	depuis le Code Napoléon.
sur le registre de mariage :	1927.
Rectification d'état civil:	depuis le Code Napoléon.
Divorce:	18/04/1886.
Réconciliation des époux séparés de corps	1938.
Changement de nom, francisation:	1958.

II. Mentions marginales dans les registres paroissiaux.

Il n'y en a pas, ou très peu. Des mentions particulières peuvent se trouver dans l'acte même, qui doit donc être lu très attentivement.

1. Dans l'acte de naissance : - Désaveu de paternité.

2. Dans l'acte de mariage : - Consentement des parents ou leur refus, et dans ce cas, annonce des actes respectueux qui ont été faits si l'époux a moins de 30 ans et l'épouse moins de 25.

Dispense de parenté, et devant qui elle a été obtenue.
Autres dispenses ou autorisations religieuses, militaires.
Reconnaissance d'un enfant naturel.
Opposition à un mariage par un tiers, et main levée.
Réhabilitation de mariage.

3. Dans l'acte de décès:

Lieu de la sépulture, église ou cimetière.
Abjuration, si protestant.
Causes du décès accidentel, autorisations d'inhumation.

Origine: Flash de la FFG

Nos sociétaires parlent de leur passion

J Garbolino-D Dequier-MC Floret

(Extrait du Dauphiné Libéré)

Ils jouent la bonne carte

Depuis trois ans, trois érudits mauriennais travaillent sur la «mappe sarde». Près de deux cents ans avant la France, les États de Savoie avaient en effet décidé de cadastrer toutes les propriétés. Sortie du livre en fin d'année.

Parler d'impôt en cette saison de déclarations de revenus est peut-être un clin d'œil. En parler sous l'angle historique comporte une obligation d'exigence, surtout devant un public lui-même rigoureux. Jean Garbolino et Daniel Dequier, coauteurs avec Marie-Claire Floret d'un ouvrage à paraître, consacré à la mappe sarde ont présenté jeudi un état de leurs travaux devant le club des retraités de la MGEN. Et ces enseignants retraités! pour la plupart Mauriennais d'origine, n'ont pas ménagé leurs compliments devant la richesse du travail accompli.

Il a fallu trois ans... et ce n'est pas tout à fait fini », confesse Jean Garbolino. Les chefs de la Maison de Savoie, il est vrai, en mirent 129 pour aboutir au cadastre dont la création avait été décidée par Charles-Emmanuel Ier en 1601. Les vrais débuts de son élaboration, toutefois datent de 1688 sous le règne de Victor-Amédée II. Pour le duc, « despote éclairé » selon les auteurs, il s'agissait de justice fiscale : grâce au cadastre, les terrains (les propriétés bâties n'étaient pas imposées à l'époque) sont mesurés correctement, et l'impôt perçu de façon plus équitable. Auparavant, il était assis sur des données plus artisanales. En 1561 le duc Emmanuel-Philibert avait tenté, sans succès, de mettre en place une gabelle du sel : ce projet a donné lieu à un recensement général que nos auteurs connaissent bien, puisqu'ils en ont déjà fait un livre.

Le travail ne sera donc terminé qu'en 1730. En janvier 1729, il y avait encore 105 géomètres sur le terrain pour 640 paroisses à cartographier. Près d'un million et demi de parcelles ont été identifiées, dont près de 400 000 en Maurienne. L'unité de longueur était le trabuc, soit un peu plus de 3,10 mètres, un journal de Piémont (unité de surface) mesurant 400 trabucs carrés. La valeur de chaque terrain (que l'on appellerait aujourd'hui base d'imposition) dépendait de sa surface et d'un « degré de bonté », lié à la qualité et la quantité de la production. Suprême bonté, justement, les terres incultes n'étaient pas imposées. Les auteurs signalent que ce travail entrepris dans un but fiscal ne pouvait aboutir, en fin de compte, qu'à une véritable cartographie des États de Savoie. En l'an XII de la Révolution, l'astronome Nouet fut chargé d'étendre à la Savoie occupée la « triangulation de Cassini » grâce à laquelle des cartes de France avaient été dressées. Et il a trouvé que le travail des géomètres sardes était très correct...

« On a souvent pu constater que les mesures effectuées avec rigueur à l'aide d'un appareillage peu élaboré conduisent à des résultats aussi précis que s'ils avaient été réalisés à partir de procédés plus complexes », commente Jean Garbolino.

De plus, les moyens humains étaient limités. Par exemple, pour lever la mappe de la vallée des Villards, il n'y eut que huit personnes déléguées par l'administration ducale, assistées de deux estimateurs et huit indicateurs fournis par la communauté.

Le travail a duré quatorze mois, mais il fallait s'interrompre pendant l'hiver, parcourir à pied tous les terrains, éviter les étendues cultivées jusqu'aux récoltes et les prés jusqu'au fauchage... « Je ne trouve pas que cette durée soit excessive » avoue Jean Garbolino.

Les mappes connurent un long usage. Celle d'Ugine est restée en service jusqu'en 1946, et celles de Maurienne ont été consultées, il y a

quelques années, pour étudier l'ancien cours de l'Arc avant de décider de l'implantation de l'autoroute. De nos jours encore, les tribunaux peuvent s'en servir dans certains litiges fonciers. Dès le XVIIIe siècle, des mappes avait été tirée une carte générale de la Savoie dont la précision, rapportent les auteurs, égale celle des documents au 1/50^{ème} de l'actuel Institut géographique national. Paradoxalement, cet immense travail ne connut pas le succès escompté sur le plan fiscal, de multiples litiges et contestations ont entraîné des limitations à l'application des calculs.

La tâche des trois auteurs, elle, n'est pas moins vaste. On attend avec impatience l'ouvrage qui en résultera, sachant qu'il ouvre la porte à d'autres découvertes. « Celui qui a pu consulter une mappe sarde et les différents documents qui vont avec reste ébahi par les précisions et les détails qui y figurent », confie Jean Garbolino, « chaque visite, aux Archives départementales amène systématiquement son lot de nouveautés ».

F Thiers DL du 5 avril

P Geneletti

(Extrait du Dauphiné Libéré)

Evêques et territoires

La dernière conférence de la Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne a porté sur les relations entre les communes de Maurienne et les évêques. Pour cet exposé, Pierre Geneletti a choisi d'explorer les relations entre les évêques et la commune d'Argentine, qui a été citée dans une bulle du pape Lucius 3 comme l'une des 17 paroisses données par le roi Gontran à l'évêque de Maurienne. Pour ce faire il s'est penché sur les « conseils municipaux » de l'époque et les comptes-rendus des visites pastorales

Le premier évêque à acheter des terres sur le territoire d'Argentine fut Mgr Lambert de Alavardo, évêque de 1177 à 1200. Son premier achat en 1194 fut l'église. Mais très rapidement son autorité est contestée par le pouvoir laïque. Il doit demander un arbitrage qui confirme ses droits. En 1326, lors de la révolte des Arves, le pouvoir des évêques est encore remis en cause. L'insurrection l'oblige à demander de l'aide au comte et lors de la signature du traité de Randens ne restent propriété de l'évêque que les communes n'ayant pas participé à la révolte comme Argentine. Sur ces terres dites limitées, l'évêque reste seul maître. Ses droits sont complets et pour qu'ils ne tombent en désuétude l'évêque s'arrange pour que régulièrement ceux-ci soient reconnus devant notaire. Il est aussi titulaire des droits régaliens (lever les impôts, battre la monnaie...) et du droit « du sommier » qui lui permettait de se faire rembourser ses frais quand il se rendait à Rome dans l'intérêt de son diocèse.

Peut-être fut-il le précurseur de l'intercommunalité, en adressant en 184 une demande auprès de ministère de l'Intérieur pour des réparations urgentes sur le palais épiscopal. La somme s'élevant à 109 000 livres, le ministère de l'intérieur décida que la somme sera acquittée pour un tiers par la ville de Saint-Jean et pour le reste par les autres communes, les dépenses étant étalées sur cinq ans. L'évêque avait également le droit d'atténuer les lois : les franchises

Argentine va faire partie des communes qui obtiennent de nombreuses franchises car n'ayant pas participé à la révolte des Arves. Ces franchises se retrouvent aujourd'hui dans le droit moderne sous d'autres appellations puisqu'elles avaient notamment pour but de garantir la justice et d'éviter les abus des représentants de l'évêque.

Une heure enrichie de photos et gravures pour rappeler les pouvoirs d'autrefois et la vie des habitants à travers l'exemple d'Argentine grâce aux recherches de Pierre Geneletti qui a bénéficié du soutien du père Prieur et de deux habitants d'Argentine aujourd'hui.

DL du 11 avril